



Assemblée générale

Distr. générale
13 septembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 20 b) de l'ordre du jour provisoire*

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire

et des secours en cas de catastrophe fournis

par l'Organisation des Nations Unies,

y compris l'assistance économique spéciale :

assistance économique spéciale à certains pays ou régions

Assistance humanitaire à la République fédérale de Yougoslavie

Rapport du Secrétaire général**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-2	2
II. Situation humanitaire	3-11	2
III. Situation socioéconomique	12-18	3
IV. Évolution de la situation des droits de l'homme	19-26	4
V. Assistance fournie par l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires	27-76	6
VI. Aide fournie par les États Membres	77-79	13
VII. Observations finales	80-85	13

* A/56/150.

** Rapport présenté tardivement pour pouvoir rendre compte de l'évolution récente de la situation en République fédérale de Yougoslavie.



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis conformément au paragraphe 7 de la résolution 55/169 de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 2000, dans lequel l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-sixième session un rapport sur l'application de cette résolution. Il porte sur la période allant du 1er juillet 2000 au 15 juillet 2001.

2. La République fédérale de Yougoslavie est constituée par les Républiques de Serbie et du Monténégro. La province du Kosovo étant placée sous l'administration intérimaire de l'Organisation des Nations Unies en application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, il est rendu compte de la situation qui y prévaut dans des paragraphes distincts du présent rapport.

II. Situation humanitaire

3. La tournure prise par les événements en République fédérale de Yougoslavie rend possible l'adoption de nouvelles initiatives visant à remédier aux causes sous-jacentes des problèmes humanitaires. Les organismes des Nations Unies ont saisi cette opportunité pour aider le Gouvernement à se doter des moyens de formuler et d'appliquer des politiques devant déboucher sur des solutions durables et de satisfaire les besoins essentiels de la population résidante, des réfugiés et des personnes déplacées.

4. Compte tenu de la situation gravissime dont a hérité le Gouvernement, le processus de réforme et de relèvement sera probablement très difficile et ne produira sans doute pas de résultats visibles avant quelque temps. Outre que la population de réfugiés et de personnes déplacées est l'une des plus importantes d'Europe, la pauvreté est générale et les services de base sont insuffisants. Toutefois, le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire a commencé à diminuer et les perspectives semblent bonnes de parvenir à des solutions durables propices au développement.

5. Au cours de la période considérée, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a procédé, de concert avec les autorités, à l'enregistrement des réfugiés et des personnes déplacées (voir détails au paragraphe 62). Sous sa houlette, les organismes d'aide humanitaire font en

sorte que les besoins essentiels de ces groupes de population soient satisfaits, tout en favorisant la recherche de solutions durables.

6. L'amélioration des relations bilatérales qu'entretient la République fédérale de Yougoslavie avec la Bosnie-Herzégovine et la Croatie pourrait inciter un nombre croissant de réfugiés à rentrer dans ces deux pays. En revanche, les conditions qui permettraient un retour massif au Kosovo des personnes déplacées ne sont pas encore réunies. Les principes directeurs relatifs à leur rapatriement élaborés en janvier 2001 donnaient une liste des localités dans lesquelles le retour pourrait avoir lieu et décrivaient les mesures à prendre pour créer les conditions nécessaires. S'appuyant sur ces principes, tous les bureaux du HCR opérant dans le pays ont lancé une série d'activités qui ont notamment permis à des personnes déplacées de visiter des localités de la province dans lesquelles elles pourraient éventuellement se réinstaller.

7. La dégradation de l'économie et des services de base est telle qu'une partie de la population résidante peut prétendre à l'aide humanitaire internationale, au même titre que les personnes déplacées et les réfugiés. Le Programme alimentaire mondial (PAM) fournit une aide alimentaire à certains groupes de bénéficiaires des services sociaux (principalement des pensionnaires d'établissements hospitaliers ou autres) et à des retraités dont le revenu est tombé au-dessous du seuil de subsistance. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) s'attache à fournir des services de santé de base de bonne qualité à tous ceux qui en ont besoin, tandis que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) apporte une aide d'urgence dans le secteur de l'éducation et des aides ciblées en faveur des femmes et des enfants dans les domaines de la santé et des services sociaux. Le HCR, l'UNICEF et plusieurs organisations non gouvernementales ont lancé des programmes spéciaux pour l'hiver, consistant à distribuer du fioul domestique, des vêtements, des compléments alimentaires et des matériaux isolants pour les logements.

8. La situation restant très tendue dans le sud de la Serbie, les organismes des Nations Unies, le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie et la communauté internationale en général ont consacré l'essentiel de leurs efforts et de leurs moyens à cette région, dans laquelle, un bureau des Nations Unies a été créé à l'issue de la mission

d'évaluation interinstitutions menée par les Nations Unies en février 2001. Quelque 17 000 Albanais de souche ont quitté la zone de sécurité terrestre créée dans le sud de la Serbie pour le Kosovo, 4 000 d'entre eux environ étant revenus à ce jour. En association avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, le HCR aide ceux qui ont décidé de rentrer. Le sud de la Serbie abrite actuellement quelque 8 000 réfugiés venus de l'ex-République yougoslave de Macédoine. Le risque est grand qu'on assiste à un afflux de réfugiés plus important. Le HCR coordonne les mesures interinstitutions à prendre pour s'y préparer.

9. Diverses missions d'évaluation ont été effectuées dans l'ensemble de la République fédérale de Yougoslavie afin de mieux cibler les bénéficiaires de l'aide et de recueillir les données nécessaires à l'élaboration de programmes et de stratégies permettant de tirer parti des nouvelles possibilités qui s'offrent de promouvoir des solutions durables propices au développement. Outre l'enregistrement des réfugiés et des personnes déplacées auquel a procédé le HCR, des études ont été réalisées par divers organismes sur les sujets suivants : sécurité alimentaire (PAM et HCR); production agricole [Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)]; données sanitaires de base (OMS et UNICEF); eau, assainissement et énergie (Bureau de la coordination des affaires humanitaires); enquêtes à l'échelon municipal (UNICEF); et pauvreté (PAM). Sous les auspices du Coordonnateur, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a organisé plusieurs missions interinstitutions chargées de dresser la liste des mesures concrètes à prendre sans délai et, notamment, de définir les besoins les plus pressants dans chaque secteur et d'enquêter sur les besoins prioritaires des municipalités. À intervalles réguliers, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau ont publié respectivement des rapports d'alerte rapide et des analyses du risque de crise humanitaire. Le PNUD a également réalisé une étude sur les organisations non gouvernementales nationales, dans le cadre de son programme de renforcement de la société civile.

10. En août 2000, le Coordonnateur des opérations humanitaires au Kosovo et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont demandé aux organismes des Nations Unies et à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) de faire le point de l'aide

humanitaire afin d'en recenser les lacunes. Les principales conclusions de leur étude sont qu'il faut renforcer la capacité du personnel, des institutions et de l'administration à l'échelon local, inviter les institutions et partenaires locaux à participer dès le début au processus de décision, incorporer dans toutes les activités le souci des droits de l'homme et de la parité entre les sexes et promouvoir la paix et la réconciliation interethniques. On s'est appuyé sur cette analyse pour élaborer le Plan d'action humanitaire concerté et les projets inclus dans l'appel global pour 2001.

11. Poussés par le conflit en cours dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, plus de 80 000 réfugiés de souche albanaise, essentiellement des femmes et des enfants, sont arrivés au Kosovo depuis mars 2001. La plupart d'entre eux ont trouvé refuge dans des familles d'accueil. Les organismes des Nations Unies, des organisations internationales d'aide et des partenaires locaux ont fourni une assistance humanitaire à ces réfugiés et aidé la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) à faire en sorte qu'ils puissent bénéficier des services locaux. Il n'en reste pas moins que la présence des réfugiés est un poids pour ces services et les familles d'accueil. On a établi et on actualise régulièrement un plan interinstitutions d'intervention en cas d'urgence devant permettre de subvenir aux besoins de 200 000 personnes venues de l'ex-République yougoslave de Macédoine qui se réfugieraient au Kosovo. Au début de juillet 2001, l'appel global interorganisations pour l'Europe du Sud-Est a été révisé afin de mobiliser des fonds pour des projets prévus dans le plan. Un mouvement de retour spontané dans la région de Skopje s'est amorcé au début de juillet. Au début de septembre, le nombre total de retours s'élevait à 49 000 (compte non tenu de ceux effectués à travers la montagne), 32 000 personnes déplacées restant au Kosovo.

III. Situation socioéconomique

12. Malgré des événements récents qui indiquent que la politique du Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie a pour effet d'enrayer le déclin économique, un rapport récent de la Banque mondiale montre l'étendue de la dégradation qui s'est opérée au cours des 10 dernières années. En 2000, le produit intérieur brut du pays était inférieur de plus de moitié à

celui de 1989. Les prix ont augmenté de 115 % en Serbie, tandis qu'au Monténégro le taux d'inflation était de 25 %, malgré l'introduction du deutsche mark comme monnaie légale. Les salaires réels, mesurés par rapport à un indicateur de pauvreté constant, ont perdu 60 % de leur valeur entre 1991 et 2000.

13. Au cours des 10 dernières années, le déclin économique, l'absence de réformes et d'investissements, les sanctions économiques et les conflits qui ont accompagné la désintégration de la République fédérale socialiste de Yougoslavie, ont altéré la qualité et la capacité des services publics, notamment la santé, l'éducation et la protection sociale. Les réfugiés et les populations déplacées n'ont fait qu'aggraver la situation. En 1989, la Serbie consacrait 240 dollars par personne aux dépenses de santé, aujourd'hui ce montant est tombé à 59 dollars. La baisse du PIB au cours des années 90 a également eu des répercussions sur les dépenses en matière d'éducation : alors que la part du budget consacrée à l'éducation est demeurée constante, à environ 4 %, les dépenses réelles pour 1998 étaient inférieures de 27,2 % à celles de 1990.

14. Le système de protection sociale est également sollicité à l'excès. Dans certains cas, les allocations sont insuffisantes pour couvrir les besoins élémentaires, et les conditions de vie dans les institutions sociales sont médiocres faute de financement régulier. L'année prochaine, le nombre de personnes demandant à bénéficier de la protection sociale devrait augmenter à la suite de réformes gouvernementales qui entraîneront probablement une augmentation du chômage et des prix des produits et services auparavant subventionnés (aliments de base et électricité, notamment). Le programme de réformes gouvernementales, qui inclut également la santé, l'éducation et les institutions de protection sociale, pourrait provoquer une discontinuité des services dans les années à venir.

15. S'agissant de l'agriculture, le déclin s'est poursuivi au cours de l'année dernière, aggravé par la sécheresse qui a suivi les inondations du début de 2000. Cette même année, environ 2,2 millions de tonnes de blé ont été récoltées, contre 4,1 millions de tonnes en 1991 et la production est devenue insuffisante pour satisfaire la consommation nationale. Au cours de la même période, la production de maïs est tombée de 7,8 millions à 3 millions de tonnes. La crise du secteur agricole a privé les agriculteurs du soutien

traditionnel que constituaient l'approvisionnement en intrants agricoles et la garantie des débouchés pour leurs produits. La pénurie de carburant et d'engrais n'a été compensée en partie que grâce à des dons de la communauté internationale, et avec 70 % de la population rurale vivant en-dessous ou très près du seuil de pauvreté, il est très difficile pour les agriculteurs d'acheter des intrants agricoles et de pallier les carences de la production. L'élevage, activité importante de la plupart des petits exploitants, a diminué de plus de 25 %, ce qui a accru la vulnérabilité du secteur à l'insécurité alimentaire. L'hiver 2000/2001, qui a été doux et suivi de pluies de printemps prolongées, permet d'espérer une augmentation de la production de céréales et de fourrage en 2001.

16. Au Kosovo, des progrès considérables ont été réalisés dans les services publics essentiels, et on a reconstruit des logis pour 50 000 familles. Toutefois, en raison de l'insécurité, peu de progrès ont été accomplis chez les minorités.

17. En août 2000, le Département de la santé publique et de la sécurité sociale a lancé un programme d'assistance sociale. En juillet 2001, environ 54 000 familles recevaient une allocation d'un montant maximal de 120 deutsche mark par mois au titre de ce programme.

18. Le chômage touche environ 53 % des femmes et 48 % des hommes au Kosovo, mais les taux sont encore plus élevés chez les minorités. En 1998, l'agriculture, l'exploitation des forêts et l'industrie agroalimentaire employaient 60 % des actifs et jouaient un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire des ménages. Depuis lors, une aide importante des donateurs a permis d'imprimer un nouvel élan à l'économie rurale. Malgré cela, il reste difficile de se procurer des intrants agricoles, et les rendements des cultures et de l'élevage sont faibles. Une bonne partie de l'économie de services tourne autour de la présence d'un grand nombre d'expatriés et n'est donc pas viable.

IV. Évolution de la situation des droits de l'homme

19. À la suite de l'élection de nouveaux responsables en République fédérale de Yougoslavie et en Serbie, la situation des droits l'homme s'est beaucoup améliorée. De hauts responsables du Gouvernement dans des

ministères clefs ont adopté un programme de réforme des institutions publiques qui ont été le plus touchées par les exactions et l'indifférence du précédent régime. Une réforme rapide et réussie d'institutions étatiques telles que la police, le pouvoir judiciaire et les institutions pénales aura un impact important sur le respect des droits de l'homme. Mais le processus de réforme doit recevoir sans délai un soutien important de la part de la communauté internationale pour que les premières mesures positives se concrétisent et aboutissent à la création d'institutions démocratiques viables régies par le droit.

20. En Serbie, des exactions généralisées telles que la détention arbitraire et la persécution de civils, notamment de défenseurs des droits de l'homme et de minorités ethniques, ont pris fin avec l'élection de nouveaux responsables, qui ont adopté un certain nombre de mesures importantes visant à remédier aux violations systématiques des droits de l'homme commises sous l'ancien régime. Ces mesures prévoient notamment : l'adoption et l'application d'une loi d'amnistie, en vertu de laquelle un nombre important d'Albanais du Kosovo qui avaient été condamnés ont été libérés et sont retournés au Kosovo (mais 200 environ sont encore détenus dans des prisons serbes); des enquêtes sur le sort de quelque 3 300 personnes portées disparues pendant le conflit au Kosovo; des enquêtes criminelles sur des cas de violations supposées des droits de l'homme par des membres de la police, des forces armées et des milices; l'arrestation et le transfert au Tribunal pénal international de La Haye de l'ancien Président yougoslave, Slobodan Milosevic, qui avait fait l'objet d'un mandat d'arrêt lancé pour crimes contre l'humanité; et la recherche de solutions durables pour plus de 180 000 Serbes ayant fui le Kosovo en raison des violations des droits de l'homme et des persécutions commises par les Albanais de souche entre 1999 et 2001. En Serbie du Sud, les autorités ont également réussi à mettre fin à une insurrection d'Albanais de souche en évitant autant que possible les effusions de sang et se sont engagées à remédier à la discrimination de longue date dont ces derniers font l'objet dans cette région.

21. Au Monténégro, l'incertitude politique concernant le statut de cette république au sein de la République fédérale de Yougoslavie a ralenti le processus de réforme institutionnelle. On n'a cependant pas constaté de violations généralisées des droits de

l'homme dans la province et il existe un certain nombre d'initiatives visant à renforcer les capacités dans le domaine des droits de l'homme qui sont soutenues par des institutions internationales et régionales. Elles concernent notamment l'éducation, la promotion des organisations non gouvernementales et de la société civile, le soutien des droits des minorités et la lutte contre le trafic des êtres humains, en particulier la traite des femmes.

22. En mai 2001, la MINUK a dévoilé son projet de Cadre constitutionnel de l'autonomie provisoire, et des élections sont prévues dans l'ensemble de la province en novembre 2001. La MINUK poursuit ses efforts pour instaurer la sécurité et l'ordre et mettre en place des institutions locales. Des lois ont été adoptées afin de régler notamment les questions relatives à la représentation en justice et à la détention, de mettre en place un système judiciaire impartial, d'empêcher le franchissement illégal des frontières et de lutter contre le terrorisme. Malgré les efforts de la MINUK et de la Force de paix au Kosovo (KFOR), les actes de violence et de discrimination à l'encontre de groupes ethniques continuent et sont principalement dirigés contre les Serbes de souche, et dans ce climat d'hostilité, les perspectives de retour des personnes déplacées et de relations interethniques harmonieuses demeurent hypothétiques.

23. Néanmoins, en janvier 2001, le Comité mixte pour les retours (composé de représentants de la MINUK, du HCR, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et de Serbes) a élaboré un cadre pour le retour dans lequel il recense les obstacles qui empêchent les Serbes déplacés de retourner en toute sécurité et définitivement dans leurs foyers au Kosovo, et propose des solutions. Un processus similaire est actuellement mis en place pour le retour des Ashkali, des Égyptiens et des Rom. En outre, la KFOR a adopté des mesures plus énergiques pour empêcher les extrémistes armés albanais de souche d'utiliser les zones frontalières avec l'ex-République yougoslave de Macédoine et la frontière avec la Serbie du Sud. Malheureusement, l'arrestation et la détention d'individus armés suspects ne sont pas toujours assorties de garanties suffisantes en matière de protection juridique et de droits de l'homme.

24. Le retour au Kosovo des prisonniers albanais de souche depuis la Serbie est un événement encourageant, même s'il reste encore à libérer un certain nombre de personnes. Par ailleurs, la question

non résolue et sensible des personnes disparues demeure un obstacle à l'instauration de meilleures relations entre les communautés ethniques.

25. Sur avis du HCR, la MINUK remplace l'Équipe spéciale chargée des minorités, présidée par le HCR, par un conseil consultatif de haut niveau sur les minorités, qui doit être présidé par le principal adjoint de mon Représentant spécial. Ce conseil informera mon Représentant spécial sur les problèmes des minorités et les politiques à adopter à leur égard.

26. Un rapport du Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur les questions de sexospécificité dans la province a montré la nécessité de sensibiliser davantage la population aux droits de l'homme et aux droits des femmes en particulier. Il a indiqué en outre qu'il fallait accroître la participation des instances locales à l'élaboration de tous les programmes, politiques et règlements, et mieux tenir compte des questions de sexospécificité dans ce processus. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) participe à un programme visant à faire participer les femmes à la gestion et à la direction des affaires publiques et à sensibiliser la MINUK et la société kosovare à la nécessité d'assurer la parité entre les sexes dans tous les domaines.

V. Assistance fournie par l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires

A. Mécanismes de coordination

27. Le Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires en République fédérale de Yougoslavie¹ a été désigné en août 1999 et, avec le concours du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, assure la coordination générale, notamment l'organisation de consultations périodiques entre les divers organismes à la fois à Belgrade et à Podgorica. Les organismes opérationnels sont responsables de la coordination sectorielle. Par ailleurs, un poste de coordonnateur résident des Nations Unies a été créé; il est actuellement pourvu par intérim par le Coordonnateur pour les affaires humanitaires.

28. Depuis juillet 2000, un Coordonnateur pour les affaires humanitaires au Kosovo, appuyé par une

équipe du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, a la responsabilité de coordonner les activités humanitaires dans la région. Les différents organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales (ONG), les donateurs et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) continuent de travailler en étroite collaboration afin d'assurer aux populations vulnérables l'assistance nécessaire en temps voulu. Le Centre d'information pour les organismes humanitaires, épaulé par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres organismes, continue d'aider le Coordonnateur pour les affaires humanitaires en assurant les services suivants : évaluation des besoins; planification des interventions d'urgence; partage de l'information et gestion.

B. Préparation pour l'hiver

29. En Serbie et au Monténégro, des importations considérables de produits énergétiques et d'autres ressources, la prise de mesures à l'échelon national, des températures clémentes et la fourniture d'une aide humanitaire ont permis d'éviter une crise énergétique pendant l'hiver. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a coordonné l'effort humanitaire en effectuant une analyse de la situation et en mettant en contact les donateurs, les agents de réalisation et les autorités nationales du secteur de l'énergie. Le programme de préparation pour l'hiver entrepris par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) consistait à fournir 9 782 tonnes de charbon et 5 621 tonnes de fuel domestique à 43 535 réfugiés et personnes déplacées. Différents produits non alimentaires ont été livrés à quelque 40 000 bénéficiaires dans des logements privés, des centres collectifs et des camps.

30. L'aide du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a consisté à réparer les installations de chauffage dans les établissements pour enfants et à livrer du combustible, du charbon et des fourneaux à des écoles primaires, des établissements secondaires et des services de maternité. En outre, l'UNICEF a fourni des groupes électrogènes pour alimenter, pendant les fréquentes coupures d'électricité, des équipements dont les centres de santé ont absolument besoin pour sauver des vies, comme les couveuses et les tables à infrarouges pour les prématurés et les bébés ayant un poids insuffisant à la naissance.

31. Dans plusieurs communes de Serbie, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a mis en oeuvre des projets humanitaires en faveur des réfugiés et des personnes déplacées qui vivent dans des centres collectifs ou dans des familles d'accueil. Il s'agissait notamment de fournir du matériel et des outils de base pour permettre d'effectuer les réparations nécessaires avant l'hiver en auto-assistance; de distribuer des produits non alimentaires et de mettre en oeuvre des projets d'horticulture et d'aviculture à proximité des centres collectifs.

32. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a mené une campagne de vaccination contre la grippe en faveur des personnes de plus de 65 ans et des malades chroniques qui sont très exposés aux risques de complications de la grippe.

33. Au Kosovo, il est ressorti d'une analyse des risques, réalisée par le Centre d'information pour les organismes humanitaires, que 42 000 familles vulnérables avaient besoin de combustible pour le chauffage et la cuisine et que 5 000 familles environ devaient être logées d'urgence. Malgré l'arrivée tardive de fonds, les efforts déployés collectivement par les organismes des Nations Unies, la MINUK, la Force de paix au Kosovo (KFOR) et les donateurs, coordonnés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ont permis de répondre à ces besoins. Le transfert de la responsabilité de la programmation anticipée de l'hiver des organisations internationales d'aide aux structures municipales de la MINUK a constitué un tournant dans l'exercice de planification préalable.

C. Aide alimentaire

34. Le Programme alimentaire mondial (PAM) est le principal organisme chargé d'apporter une aide alimentaire aux groupes vulnérables et, de concert avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les organisations non gouvernementales, fournit une assistance aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux cas sociaux.

35. L'aide alimentaire du PAM était destinée à 212 000 réfugiés vulnérables en Serbie et à 6 000 au Monténégro, sur 400 000 au total pour les deux Républiques réunies. En outre, le HCR a livré des aliments frais aux centres collectifs. Quelque 10 524

réfugiés et personnes déplacées ont continué de bénéficier de projets d'horticulture et d'aviculture dans 122 centres collectifs dans toute la Serbie. Le CICR a apporté une aide alimentaire à quelque 116 000 personnes déplacées en Serbie. Au Monténégro, c'est le PAM qui a coordonné l'aide alimentaire livrée en gros aux personnes déplacées (13 000 en moyenne en ont bénéficié au cours du second semestre de 2001).

36. L'aide alimentaire livrée en gros est destinée aux groupes sociaux vulnérables qui ne sont pas en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires minimaux, notamment les personnes âgées, les familles monoparentales, les handicapés et les malades chroniques et les gens qui sont dans des organismes sociaux. Le PAM distribue des rations alimentaires de base à 380 000 cas sociaux vulnérables en Serbie et à 25 000 au Monténégro. En outre, le CICR apporte une aide à 72 000 personnes dans le cadre de ses soupes populaires, dont la responsabilité sera transmise à la Croix-Rouge yougoslave au 1er juillet 2001.

37. Entre juillet 2000 et juillet 2001, le PAM a livré 85 000 tonnes d'aide alimentaire en Serbie (7 800 tonnes au Monténégro). Quelque 14 000 tonnes, soit 16 % du total de la livraison, ont été achetées en Serbie. La Croix-Rouge yougoslave est le principal partenaire opérationnel pour la prise en charge des réfugiés. Pour les cas sociaux et les retraités, un réseau formé de cinq grandes ONG est responsable de la gestion, de la distribution et du suivi de l'aide alimentaire fournie par le PAM. L'aide alimentaire distribuée par les ONG internationales représente 66 % du total de l'aide alimentaire fournie à la Serbie.

38. Au cours de la période considérée, le PAM a pris des mesures concrètes destinées à diminuer progressivement l'aide alimentaire fournie à la Serbie d'une manière structurée et ciblée, notamment en introduisant des ONG internationales comme partenaires opérationnels à grande échelle; en instaurant des réunions des comités locaux, afin que les connaissances locales puissent être prises en considération dans le processus de ciblage et en intégrant l'aide alimentaire au programme de réforme de la politique sociale du Ministère de la protection sociale. Le PAM, le HCR et le CICR ont mené conjointement deux missions chargées d'évaluer les besoins en matière d'aide alimentaire, en vue de s'assurer que l'aide alimentaire est programmée en fonction des besoins des populations les plus vulnérables. En juillet 2001, le système de ciblage de la

vulnérabilité sera par ailleurs amélioré; la priorité sera donnée aux critères de vulnérabilité des ménages et de pauvreté, plutôt qu'à la classification des bénéficiaires.

39. Au Kosovo, le Département de la santé et de la protection sociale de la MINUK, de concert avec le PAM et ses partenaires opérationnels, a appuyé le passage du système d'aide alimentaire d'urgence à celui des centres de travail social du Département, devant compléter le programme d'aide sociale générateur de revenus en espèces. La transition, terminée en mars 2001, a été institutionnalisée par un accord-cadre opérationnel qui stipule que les groupes minoritaires et les plus vulnérables doivent y avoir accès sans restriction et doivent tous y recevoir le même traitement, sans discrimination. Le PAM et le HCR ont conçu un filet de sécurité alimentaire en faveur de 100 000 personnes vulnérables, dont 20 000 membres de groupes minoritaires, qui ne remplissaient pas les conditions requises pour le programme. Les organismes internationaux renforcent actuellement la capacité des communautés locales à assumer la responsabilité du filet de sécurité alimentaire d'ici à la fin de l'hiver 2001/02.

D. Centre de réfugiés

40. Le HCR a apporté une aide financière aux commissaires chargés des réfugiés serbes et monténégrins pour les dépenses de fonctionnement des centres collectifs. Quelque 43 000 réfugiés et personnes déplacées vivent dans des hébergements collectifs en République fédérale de Yougoslavie (à l'exclusion du Kosovo). La mise en oeuvre d'accords de partenariat a permis de faire quelques travaux dans certains centres collectifs.

41. Au Kosovo, la MINUK a indiqué qu'après 2001, elle n'apporterait plus d'aide à grande échelle à la reconstruction des logements. L'objectif pour 2001 est fixé à 8 000 maisons, contre 28 000 maisons terminées l'année précédente. La priorité est donnée aux groupes sociaux vulnérables, notamment les bénéficiaires du programme de logement d'urgence de l'an dernier, les ménages dirigés par une femme, les minorités privées de leur liberté de circulation, les résidents des abris communautaires provisoires, les réfugiés qui regagnent leur pays et les familles qui répondent aux critères de vulnérabilité établis par le Département de la santé et de la protection sociale. La MINUK évalue actuellement le nombre de familles vulnérables qui

auraient besoin d'une aide à la reconstruction. Elle continue de gérer les abris communautaires provisoires pour les Albanais du Kosovo qui n'ont pas d'autres possibilités de logement, pendant que le HCR négocie le transfert de la responsabilité des abris communautaires destinés aux populations minoritaires du HCR à la MINUK.

E. Santé

42. L'OMS coordonne l'aide humanitaire en matière de santé et suscite un soutien international pour les soins de santé primaires et les services d'urgence dans les hôpitaux. L'OMS et l'UNICEF ont financé une enquête approfondie sur la santé de la population et sur l'utilisation des services de santé. Cette enquête a permis d'établir les premières données de base statistiquement fiables sur les principaux facteurs dangereux pour la santé, qui seront utiles pour orienter l'évolution future et la réforme des services sanitaires et pour suivre l'évolution de la santé de la population dans le temps. Parmi les interventions fondamentales dans le secteur de la santé, il faut mentionner les réfections d'immeubles, la fourniture de pièces de rechange et de matériaux pour les établissements de santé publique, le soutien apporté aux programmes de santé publique, notamment l'éradication de la poliomyélite, la lutte contre la tuberculose, ainsi que le programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA).

43. L'UNICEF a continué à soutenir l'action des équipes de médecins de proximité dispensatrices des soins médicaux de base à des femmes et des enfants réfugiés et déplacés. Il a fourni de l'équipement de base aux centres de soins sanitaires afin de faciliter la mise en place d'unités pédiatriques d'urgence. L'UNICEF a en outre continué à assurer des programmes d'éducation en matière de santé, principalement axés sur les pratiques d'alimentation des nourrissons, la vaccination et les services d'infirmières à domicile. Au Monténégro, on a tout particulièrement mis l'accent sur l'éducation des mères roms, déplacées et locales, en matière d'allaitement au sein, d'hygiène des nourrissons et de soins de santé infantile. En Serbie et au Monténégro, la promotion de l'allaitement maternel et l'initiative Hôpitaux amis des enfants a bénéficié du soutien de l'UNICEF, qui a par ailleurs publié une enquête approfondie sur des ménages, mettant en évidence les tendances et les

indicateurs clefs en matière de santé chez les femmes et les enfants.

44. L'UNICEF a apporté une aide en Serbie du Sud sous forme de distribution de médicaments et d'équipements de première nécessité aux centres sanitaires, de fournitures en matière d'hygiène, de véhicules et de réfrigérateurs pour des services périphériques de vaccination, ainsi que des vêtements, des chaussures et des fournitures scolaires destinés aux enfants les plus vulnérables de cette zone. On a renforcé la formation sur le tas des professionnels de la santé, en s'assurant de la participation de tous les grands groupes ethniques.

45. L'UNICEF a offert une aide médicale aux réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur du pays qui n'avaient pas droit aux services de l'État, notamment en remboursant une partie des dépenses occasionnées dans des établissements hospitaliers spécialisés qui prennent en charge des réfugiés, en donnant des médicaments aux patients atteints de maladies chroniques qui sont particulièrement vulnérables et, exceptionnellement, en payant directement le montant des ordonnances.

46. Au Kosovo, l'OMS a continué à apporter son soutien technique, ainsi qu'une formation à la gestion de la santé, au Département de la santé et de la protection sociale. Le mois de mars 2001 a vu les premiers transferts de ce département vers les autorités municipales de province des soins de santé primaires, y compris la réglementation au plan dentaire et pharmaceutique. Toutefois, le problème de l'accès des minorités aux services de santé et la qualité des soins dont elles bénéficient continue d'être préoccupant. L'UNICEF, l'OMS et l'Institut de santé publique ont revitalisé les services de vaccination systématique et établi un programme élargi de vaccination – plan d'action 2000-2002. Des institutions internationales renforcent la capacité de toutes les sections de ce département.

47. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a continué à oeuvrer pour améliorer au Kosovo les informations et les services relatifs à la santé en matière de reproduction, notamment en réaménageant des maternités, en fournissant de l'équipement médical et en garantissant la disponibilité de contraceptifs. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) continue à faciliter l'évacuation sanitaire des Kosovars et à améliorer les services

psychosociaux, l'éducation scolaire en matière de santé et la sensibilisation au virus de l'immunodéficience humaine/syndrome de l'immunodéficience acquise (VIH/sida). Le Groupe du programme ONUSIDA a mis au point une stratégie de prévention du VIH/sida pour la province.

F. Eau et assainissement

48. En Serbie, l'aide humanitaire dans ce secteur s'est concentrée pour une large part sur la réhabilitation et la modernisation du système d'approvisionnement en eau et des réseaux d'égouts dans les centres collectifs et les logements privés de réfugiés et de personnes déplacées. Le CICR a aidé l'Institut de la santé publique à vérifier la qualité de l'eau potable.

49. L'UNICEF a axé son action sur l'amélioration des approvisionnements en eau potable et sur les conditions sanitaires d'ensemble des populations vulnérables dans les zones à forte concentration de réfugiés et de personnes déplacées. L'UNICEF a par ailleurs financé la réparation d'installations sanitaires et de services de blanchissage dans les hôpitaux et les maternités.

50. Au Kosovo, les infrastructures d'approvisionnement en eau continuent d'être le problème prioritaire, car d'importantes fuites dans le réseau de distribution et des raccordements illégaux sont cause de pertes excessives d'eau et augmentent les risques de contamination. Les fortes concentrations de réfugiés de l'ex-République yougoslave de Macédoine aggravent la situation de l'approvisionnement en eau et des systèmes d'assainissement. La modicité du prix de l'eau a limité les fonds utilisables pour la remise en état du système. Pendant la période sous examen, on a poursuivi la formation en matière de gestion du personnel de la compagnie des eaux.

51. L'UNICEF a amélioré les installations d'eau et les installations sanitaires dans 75 écoles et centres dispensant des soins de santé primaires sur l'ensemble du Kosovo.

G. Éducation et protection de l'enfance

52. L'UNICEF a accordé une priorité spéciale à l'amélioration des politiques d'éducation, des méthodes d'enseignement et d'apprentissage et des programmes scolaires, ainsi qu'à la remise en état des écoles et à la fourniture d'équipements scolaires et

d'aides pédagogiques. Les écoles ont reçu du mobilier, des aides pédagogiques, des livres de classe, des livres destinés aux bibliothèques d'école et des trousseaux pour élèves.

53. On a porté une attention particulière à l'intégration dans le système scolaire d'enfants déplacés et réfugiés, et en outre d'enfants roms et d'enfants handicapés. Dans la Serbie du Sud, des associations locales ont bénéficié d'un soutien pour mettre au point un projet visant 700 enfants handicapés. L'UNICEF a en outre fourni aux écoles appartenant au réseau « apprentissage actif » des aides pédagogiques audiovisuelles et de l'équipement de laboratoire. Environ 1 000 enseignants au Monténégro et quelque 3 000 en Serbie ont été formés aux méthodes d'apprentissage actif, qui ont touché 20 000 étudiants.

54. L'UNICEF a procédé à une évaluation exhaustive de l'enseignement primaire, qui a été utilisée dans la planification de réformes du système éducatif.

55. Les programmes de formation conçus pour mettre au point des services d'enseignement parascolaires destinés au développement du jeune enfant ont été étendus à 1 000 prestataires de services, experts et décideurs politiques. Une vingtaine de centres récréatifs communautaires ont été créés et une vingtaine de jardins d'enfants équipés. On a créé des associations locales parents-enseignants de jardins d'enfants en Serbie, qui ont touché à 20 000 enfants d'âge préscolaire. Au Monténégro, une formation a été organisée dans 86 garderies d'enfants.

56. Les familles d'accueil ont été aidées par des dons en nature et on a accru la capacité des services sociaux qui leur sont destinés. Les centres d'accueil d'enfants, tels que les orphelinats et ceux qui reçoivent des enfants ayant des besoins spéciaux, ont reçu des articles d'hygiène de base, des vêtements, des chaussures, de la literie et des matelas.

57. Au Kosovo, l'UNICEF a financé la reconstruction de 23 écoles détruites et s'emploie actuellement à aider le Département de l'éducation et de la science de la MINUK, à réformer le système d'enseignement et à mettre en place un réseau d'écoles pilotes à être sources d'innovations. On met actuellement au point un nouveau programme unifié et qui tient compte des spécificités par sexe et par ethnie. L'UNICEF, en coopération avec les autorités municipales et des organisations non gouvernementales, soutient les

services éducatifs destinés aux enfants des groupes minoritaires, et notamment les Rom, facilite l'envoi de manuels scolaires à tous les groupes minoritaires et travaille étroitement avec le Département de l'éducation et de la science au développement de la petite enfance. L'UNICEF a par ailleurs lancé des projets spéciaux visant à améliorer l'accès des filles à l'éducation permanente et à promouvoir l'alphabétisation des femmes. Toutefois, l'accès limité des minorités serbophones à l'éducation secondaire continue à être fortement préoccupant.

H. Agriculture

58. La FAO a établi à Belgrade un bureau de la coordination en cas d'urgence et a participé à une mission d'évaluation interinstitutionnelle des Nations Unies en Serbie du Sud. Agissant conjointement avec le PAM, elle a également lancé en juin 2000 une mission d'évaluation des récoltes et de l'approvisionnement alimentaire, qui a confirmé une augmentation des plantations et des rendements de blé depuis 2000. On a enregistré d'importantes réductions du cheptel chez les exploitants agricoles des terres hautes qui ne disposent guère d'autres ressources pour acheter des fourrages ou engendrer des revenus. Face à cette situation, la FAO a distribué 3 500 tonnes d'aliments du bétail (maïs et soja) à 16 200 propriétaires d'une ou deux têtes de bétail dans les terres hautes de la Serbie centrale. La FAO apporte une assistance technique aux responsables de la politique agricole par l'intermédiaire d'une équipe de coordination interministérielle.

59. Pendant l'automne 2000 et le printemps 2001, la FAO a aidé 21 000 familles vulnérables du Kosovo en distribuant des semences et des engrais. Le projet de reconstruction d'urgence des exploitations agricoles vient en aide à des familles vulnérables et garantit formation et équipements aux vétérinaires. La FAO soutient les efforts déployés par le Département de l'agriculture, des forêts et du développement rural de la MINUK pour redresser et restructurer l'économie rurale et encourage l'exploitation privée à vocation commerciale. La FAO renforce en outre le secteur des forêts de ce département.

I. Promotion de solutions durables

60. L'un des objectifs majeurs des opérations humanitaires internationales en République fédérale de Yougoslavie est de rechercher des solutions durables aux problèmes posés par le grand nombre de personnes déplacées en favorisant leur rapatriement et leur réinstallation et, le cas échéant, leur insertion dans la communauté locale.

61. Le rapatriement continue d'être la solution activement recherchée pour les réfugiés. Le HCR continue à jouer un rôle dans l'application du protocole relatif aux retours organisés entre la République fédérale de Yougoslavie et la Croatie. Ces efforts n'ont été que partiellement couronnés de succès, en raison de problèmes juridiques et d'ordre pratique en Croatie concernant la rentrée en possession et la reconstruction des biens fonciers des réfugiés. Le rapatriement vers la Bosnie-Herzégovine a été facilité par les initiatives du Haut Représentant visant à faciliter la rentrée en possession des biens fonciers. Les efforts déployés par plusieurs organisations non gouvernementales oeuvrant dans le domaine du rapatriement ont été appuyés et les activités d'information continuent à promouvoir le rapatriement.

62. En matière de protection, le HCR et les autorités ont procédé conjointement à une immatriculation des réfugiés en octobre 2000 au Monténégro et en mars-avril 2001 en Serbie, qui a donné un chiffre total de 391 500 réfugiés immatriculés (377 000 en Serbie et 14 500 au Monténégro). Les chiffres mis à jour de l'immatriculation des personnes déplacées à l'intérieur du pays donnent un total de 229 900. Le HCR, en coopération avec ses partenaires, exploite un réseau de consultation juridique à l'intention des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Les contacts transfrontières entre les bureaux de consultation juridique des pays de la région sont encouragés. Le HCR appuie également en partie les bureaux de la Commission chargée de régler les réclamations portant sur des biens fonciers, créée au titre de l'Accord de Dayton. Des activités de réinstallation sont entreprises, en coopération avec l'OIM, à l'intention d'un nombre limité de réfugiés (4 500 en 2001) mais il est prévu qu'elles iront diminuant au cours des années à venir.

63. Le retour des réfugiés non albanais et des personnes déplacées du Kosovo vers leurs résidences continue d'être l'un des problèmes prioritaires. On suit

de très près la situation des personnes déplacées à l'intérieur du pays, notamment la population rom, les Serbes et les Turcs qui sont des groupes potentiellement vulnérables. Les personnes déplacées de lieux recensés dans le Cadre du retour sont contactées par les bureaux du HCR et informées des plans mis au point concernant leur retour. Un certain nombre de visites « allez voir » sur les lieux éventuels du retour au Kosovo ont été organisées à l'intention de personnes déplacées intérieurement provenant de ces zones.

64. Pendant la période couverte par le rapport, le HCR a simplifié son programme d'établissement local pour les réfugiés qui souhaitent s'intégrer localement et devenir autonomes, limitant ainsi le syndrome de dépendance à l'égard de l'aide humanitaire. Dans le cadre de ce processus, des plans précis ont été mis au point visant à améliorer le programme créateur de revenus et à le transformer en un programme de microcrédits. Trois organisations non gouvernementales ont été choisies pour continuer à appliquer ce programme et plusieurs modifications sur le plan de la politique et de la stratégie ont été adoptées. Le programme de logement permanent a continué à être appliqué, et a été axé de plus en plus sur des activités d'auto-assistance et une élimination progressive de la construction de la totalité du logement, ce qui rend les bénéficiaires pleinement responsables du succès du programme. De surcroît, pendant le premier semestre de 2001, un nouveau projet pilote a été lancé pour permettre à des réfugiés vulnérables incapables de construire leurs propres maisons de bénéficier du programme de logement.

65. Les services d'autobus exploités par le HCR à l'intention des minorités du Kosovo ont été transférés à la MINUK le 1er juillet. Toutefois, la violence interethnique et l'absence de liberté de mouvement continuent d'être extrêmement préoccupantes pour les minorités, car elles entravent leur accès aux services sociaux de base et perpétuent leur dépendance à l'égard de l'aide humanitaire.

66. Des élections municipales ont été tenues dans l'ensemble du Kosovo en octobre 2000. De plus grandes compétences juridictionnelles étant transférées aux municipalités, les activités des institutions internationales ont de plus en plus porté sur le renforcement des capacités des municipalités.

67. Pour renforcer la capacité du Kosovo d'absorber à long terme des rapatriés, y compris des minorités ethniques, l'OIM a continué à rajeunir le marché du travail du Kosovo par le biais de la formation, ainsi que par l'appui apporté à des projets générateurs d'emplois, tels que les améliorations et l'entretien des infrastructures.

J. Dommages causés à l'environnement

68. En Serbie, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) mène, avec le concours du Bureau des Nations Unies pour l'appui aux projets, des opérations d'assainissement de l'environnement sur un certain nombre de sites précédemment désignés comme « points chauds » parce qu'ils atteignaient des niveaux de pollution dangereux pour la santé.

69. En août 2000, la MINUK a fermé la fonderie de plomb Trepca dans le secteur nord de Mitrovica à cause des niveaux élevés de ses émissions de plomb. Une équipe de consultants est arrivée sur place pour voir comment il serait possible de les ramener, de même que celles d'autres usines Trepca au Kosovo, à un niveau acceptable du point de vue de l'environnement.

70. L'an dernier, le Département de la protection de l'environnement de la MINUK et l'OMS ont enquêté indépendamment sur les niveaux d'uranium appauvri dans la province et ont conclu que, s'il ne paraissait pas exister de risque immédiat pour la santé, sauf chez les personnes qui inhaleraient directement des particules d'uranium appauvri, on ne savait cependant pas si la nappe phréatique ne finirait pas par être contaminée par l'uranium appauvri infiltré dans le sol.

K. Action antimines

71. L'UNICEF a poursuivi, en collaboration avec le CICR, ses programmes éducatifs de sensibilisation au danger des mines et munitions non explosées dans les écoles de la République fédérale de Yougoslavie (et surtout dans la région du sud de la Serbie longeant la frontière administrative avec le Kosovo). Au Kosovo, l'étude de cette question a été intégrée aux programmes d'enseignement des écoles primaires et secondaires, les autres activités destinées à réduire les risques en la matière restent ciblées sur les autres groupes d'âge.

72. Le Centre de coordination de l'action antimines de Pristina espère faire en sorte que tous les champs de

mines connus aient été déminés et les sous-munitions des bombes à dispersion lâchées par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord au Kosovo enlevées à la fin de 2001. À ce jour, 14 712 mines antipersonnel, 5 473 mines antichar et 6 698 sous-munitions de bombes à dispersion ont été récupérées. En conséquence, la fréquence des incidents touchant des civils est revenue à une moyenne de deux par mois sur les six premiers mois de 2001. Le Centre a mis au point une stratégie et prévu des activités d'appui pour transférer, à partir de décembre 2001, aux administrations et institutions locales créées par la MINUK la responsabilité des aspects à plus long terme de l'action antimines à plus longue échéance. Le danger n'aura certes pas totalement disparu, mais ce qu'il en restera ne sera pas très différent de la situation observée dans de nombreuses régions d'Europe après la Deuxième Guerre mondiale, avec des organisations locales correctement formées et bien structurées pour intervenir.

L. Droits de l'homme

73. La promotion et la protection des droits de l'homme font partie intégrante de l'effort humanitaire mené dans toute la République fédérale de Yougoslavie. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme s'attache essentiellement au respect de l'état de droit et à l'administration de la justice, aux droits des minorités et à la protection des personnes détenues. À la suite des changements démocratiques qui ont débuté en octobre 2000, le Haut Commissariat dispense aussi des conseils stratégiques et un appui technique aux autorités fédérales, au Gouvernement serbe, à la MINUK au Kosovo, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales compétentes, pour veiller à ce que les réformes institutionnelles essentielles tiennent compte des normes en matière de droits de l'homme et cadrent avec elles.

74. Le HCR, l'UNICEF et le CICR font aussi une place aux droits de l'homme dans leurs activités. L'UNICEF a prêté son concours pour des campagnes de sensibilisation sur les droits des enfants et des femmes et s'est employé à favoriser leur participation dans tous les domaines. Il a aussi travaillé à l'installation d'un médiateur pour les enfants, à la promotion des droits des enfants des groupes minoritaires, et surtout celui des Rom, et au

renforcement des alliances avec la société civile, les ONG, les notables locaux et les médias. L'UNICEF est aussi venu en aide à 600 élèves du secondaire, parents et représentants de médias locaux pour que ces derniers fassent une plus grande place aux droits de l'enfant et a financé la publication d'un manuel sur les droits de l'enfant et le droit international.

75. Au Kosovo, la MINUK a promulgué des règlements sur la violence familiale et la traite des êtres humains. Le Haut Commissariat aux droits de l'homme fait campagne en faveur de pratiques et institutions judiciaires, pénitentiaires et policières nouvelles, fondées sur les normes internationales en matière de droits de l'homme. Celles-ci ont été intégrées au programme de formation du personnel du Service de police du Kosovo et introduites dans tous les domaines où la police intervient. L'UNICEF s'est pour sa part attaché à la réforme des services sociaux pour améliorer la protection des groupes les plus vulnérables de femmes et d'enfants.

76. Néanmoins, les affrontements violents entre groupes ethniques se sont poursuivis, l'un des pires incidents étant le meurtre de quatre Ashkalijas rapatriés en novembre 2000 et l'attentat de février 2001 contre un autobus, où 11 Serbes du Kosovo ont laissé la vie. En avril 2001, le CICR a publié la deuxième édition de son ouvrage sur les personnes portées disparues, dans lequel sont énumérées 3 525 personnes appartenant à toutes les communautés du Kosovo. Le CICR suit cette question avec les autorités de Belgrade, la MINUK et les dirigeants albanais du Kosovo.

VI. Aide fournie par les États Membres

77. L'aide humanitaire fournie à la République fédérale de Yougoslavie est financée dans le cadre de l'appel global interinstitutions des Nations Unies pour l'Europe du Sud-Est. Sur les 167,9 millions de dollars des États-Unis demandés à ce titre dans l'appel de 2000, 51,3 millions ont été reçus, soit 30 % des besoins. Pour les programmes concernant le Kosovo, 105 millions de dollars de dons ont été fournis, au lieu des 267,6 millions demandés, couvrant 39 % des besoins.

78. En ce qui concerne l'appel de 2001, 169 millions de dollars ont été demandés et 30,9 millions (soit 18 %) avaient été reçus au 20 juin 2001. Pour le Kosovo, le montant demandé était de 138,1 millions,

les dons reçus de 20 millions (soit 14,5 %). L'appel de 2001 ayant eu assez peu d'écho, il a fallu suspendre ou annuler un certain nombre de projets, concernant en particulier la santé, le redressement économique et les problèmes spécifiques des femmes.

79. Beaucoup d'États Membres ont apporté leur aide en dehors du cadre de l'appel global, par l'intermédiaire des organisations non gouvernementales, des organisations et initiatives régionales et des organismes bilatéraux. Pour de plus amples précisions sur le financement des programmes humanitaires, y compris les dons des différents États Membres, consulter le site Web <<http://www.reliefweb.int>>.

VII. Observations finales

80. Durant la période considérée, le contexte politique intérieur et international a radicalement changé pour la République fédérale de Yougoslavie, ce qui renforce les chances de faire de réels progrès dans la recherche de remèdes aux causes profondes des besoins humanitaires de très grande ampleur. Réunis le 29 juin à Bruxelles pour une conférence accueillie conjointement par la Banque mondiale et la Commission européenne, les donateurs ont apporté un vigoureux appui au programme de réforme et de développement proposé.

81. On s'attend à voir le processus de transition s'accélérer dans l'année à venir. Pour leur part, les organisations humanitaires se sont attelées à la tâche du développement, en intervenant en faveur de politiques et de programmes qui renforcent les capacités nationales de disperser les services essentiels et de répondre aux besoins de subsistance, tout en préconisant des solutions durables pour les populations déplacées.

82. Il reste que le développement ne suivra sans doute pas un cours linéaire et qu'il subsiste de gros obstacles à des solutions durables. À court terme, la libéralisation économique risque de se traduire par une hausse du chômage et de l'inflation, et la réforme des institutions par une nouvelle désorganisation de services publics comme la santé et l'éducation. À la conférence des donateurs, la Banque mondiale a confirmé que même dans le plus favorable des scénarios esquissés dans le programme de relèvement économique et de transition, l'aide humanitaire

demeurerait un élément décisif du filet de protection sociale dans l'avenir proche.

83. Pour les organisations humanitaires, la priorité demeure donc de répondre aux besoins essentiels des groupes vulnérables des populations réfugiées, déplacées et résidentes. Il est aussi d'une importance capitale pour la transition de fournir un appui à des services indispensables comme la santé, l'éducation et la protection sociale afin de parer aux besoins immédiats, préserver une qualité minimum dans ces services et renforcer le processus de réforme.

84. Bien que les changements politiques survenus à Belgrade aient consolidé les perspectives de stabilité, la situation demeure très fluctuante, tant sur le plan intérieur qu'à l'échelle régionale. Pour la région, le conflit dans l'ex-République yougoslave de Macédoine est un facteur de déstabilisation qui a déjà entraîné des déplacements de population vers le Kosovo et la Serbie proprement dite. La Fédération de Bosnie-Herzégovine est elle aussi fragile. Il faudra donc, dans l'avenir prévisible, que les organisations humanitaires continuent à assurer une surveillance suffisante et restent prêtes à intervenir en cas d'urgence dans toute la région.

85. Si la situation générale a continué à s'éclaircir au Kosovo durant l'année écoulée, les difficultés que connaissent les populations minoritaires demeurent préoccupantes. Malgré les améliorations qui y ont été apportées, les services et l'infrastructure sont par trop sollicités dans les zones où se concentrent en grand nombre les réfugiés de l'ex-République yougoslave de Macédoine. Le passage de l'aide humanitaire au développement et de l'administration internationale à l'administration, provinciale et locale, autonome suit son cours, mais il se trouve entravé dans certains cas par l'insuffisance des capacités ainsi que par la montée de la corruption et du népotisme.

Notes

¹ À l'exclusion du Kosovo.
